

—de la nécessité d'un renouvellement total de l'industrie pétrolière au pays pour qu'il puisse exercer un certain contrôle sur la commercialisation et la distribution et avoir son mot à dire dans la façon dont les ressources nationales sont réparties. Autrement, ce serait les compagnies internationales, elles qui dirigent l'industrie pétrolière, qui en auraient le contrôle. Les consommateurs leur paient déjà des redevances. On estime qu'en raison de l'inefficacité de l'industrie du pétrole, nous devons aujourd'hui payer cinq cents de plus par gallon d'essence. On n'a qu'à songer à la façon dont s'est faite l'exploitation dans l'Ouest—aux puits d'Alberta, par exemple, qui ne sont pas utilisés à plein—pour constater tout le gaspillage qui s'est fait.

• (4.50 p.m.)

D'après le ministre, ce projet de loi va améliorer les choses. Il aura certes son utilité. Mais il ne touche pas au cœur du problème, il passe sous silence la mise en marché et le transport du pétrole au pays, et tant que ces problèmes ne seront pas réglés, toute tentative demeurera vaine. Qu'arrive-t-il si les grandes sociétés refusent de vendre ce pétrole? Car, à vrai dire, les grands producteurs de pétrole en sont aussi les grands détaillants. S'ils ne veulent pas sortir le pétrole des Territoires du Nord-Ouest, qu'allons-nous faire? Si le ministre désire répondre à la question dès maintenant, je crois que la Chambre aimerait l'entendre.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. L'honorable ministre a déjà pris la parole au cours de ce débat et à moins que la Chambre ne consente unanimement à ce que l'honorable ministre réponde à la question posée par l'honorable député de Waterloo (M. Saltsman), il lui sera impossible de le faire.

[Traduction]

Des voix: D'accord.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le bill S-29 que nous avons présenté est précisément destiné à régler les problèmes soulevés par l'honorable député de Waterloo.

Cette loi nous confère le pouvoir d'exiger des industries qu'elles combinent leurs intérêts pour le plus grand bien de tous les Canadiens. Ce comité de conservation sera chargé de ce travail. Toutefois, comme le développe-

ment et l'exploitation des ressources pétrolières du Nord ont été jusqu'ici assurés en partie par l'entreprise privée, nous croyons qu'il est juste et raisonnable qu'elle soit représentée au sein de ce comité.

Nous disons qu'il y aura au moins deux représentants qui ne seront pas au service de la Fonction publique.

Mais cela ne veut pas dire que nous n'avons pas l'intention de prendre les moyens nécessaires pour que ces ressources soient développées dans l'intérêt des Canadiens plutôt que dans l'intérêt des exploitants seulement.

Et, à lire la loi, on comprend facilement que nous avons l'intention de prendre les moyens nécessaires pour éviter une perte d'énergie ou un investissement de capitaux trop considérable en proportion du rendement, comme cela s'est peut-être produit dans la province d'Alberta, tel que mentionné par l'honorable député.

Nous espérons y parvenir, grâce à cette loi. Et ce n'est pas seulement la présence de trois fonctionnaires au sein du comité qui nous permettra d'y réussir. Les pouvoirs de réglementation sont encore entre les mains du ministre et les objectifs sont bien connus.

Toutefois, comme le ministre lui-même ne peut pas s'occuper de tous les problèmes, il a été jugé raisonnable d'établir ce comité. On retiendra les services de trois fonctionnaires si c'est nécessaire, ce qui assure le public canadien que jamais, si nous le voulons, l'entreprise privée intéressée au développement du Nord du pays contrôlera ce comité-là.

Seulement, si nous exigeons qu'il y ait trois fonctionnaires au sein de ce comité, il est possible que des gens qui ne sont pas fonctionnaires ne puissent servir même s'ils ont à cœur les intérêts du Canada aussi bien et même mieux que certains fonctionnaires.

Supposons que mon honorable ami, demain, décide d'abandonner la politique, je n'aurais peut-être pas, même si, à mon avis, il était suffisamment compétent, la latitude nécessaire pour lui offrir un poste au sein d'un comité comme celui-là.

Je pense que ceux qui craignent que le comité ne soit totalement dirigé par l'entreprise privée du Nord du pays peuvent être assurés que cela ne se produira pas et que le gouvernement n'a pas l'intention de commettre dans le Nord certaines erreurs qui ont déjà été commises ailleurs.

Et le seul fait qu'il en soit question dans la loi et que nous puissions exprimer ce point de vue ici même, à la Chambre, devrait être assez significatif pour que mes honorables amis comprennent.